

LES ELIMINATIONS REGLEMENTAIRES

1. Fin de la DUA

Instruction de tri / tableau de gestion / charte
d'archivage

2. Sélection des documents
éliminables (*dans l'instrument de
recherche ou non*).

Instrument de recherche

3. Rédiger le bordereau
d'élimination :
*lister les documents, indiquer les
volumes et dates.*

Bordereau d'élimination

4. Faire signer par l'autorité
territoriale.

5. Envoyer le bordereau en
3 exemplaires aux Archives
départementales.

6. Retour des Archives
départementales avec visa.

Bordereau d'élimination visé

7. Détruire de manière sécurisée.

8. Conserver les preuves.

Certificat de destruction